



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-17	<u>N° 23-17 – LA RODE – ATTRIBUTION DE 2 GARAGES POUR L'ASSOCIATION TOULON A VELO</u>
Location de 2 garages à l'association Toulon à Vélo à La Rode pour le loyer d'un seul	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Depuis novembre 2013, l'association Toulon à Vélo, dont le siège social se situe 10, rue César Vezzani à Toulon, occupe des locaux au sein de THM. M. Cyrille PAPON, Président de l'association Toulon à Vélo, sollicite Toulon Habitat Méditerranée pour l'obtention des garages n° 535 et n° 536 situé à La Rode. Afin de pouvoir aider cette association à but non lucratif dans son développement, il est proposé un loyer de 57 € hors charges pour les deux garages, au lieu de 57 € par garage.

La perte de loyer sera compensée au titre de l'exonération de la TFPB sur le QPV dans le cadre du développement social urbain.

Il sera demandé un dépôt de garantie et une attestation d'assurance.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer une convention de location aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

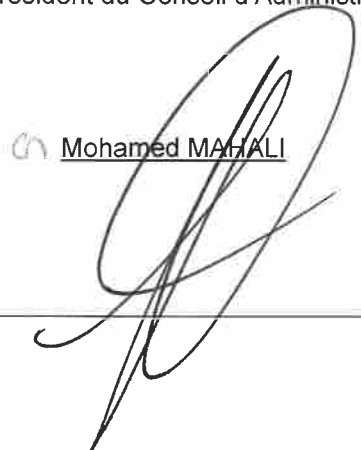
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le Directeur Général à signer une convention de location avec l'association Toulon à Vélo portant sur les garages n° 535 et 536 à La Rode, aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI